30

MANDEMENT

241

DE MESSIEURS LES DOYEN, CHANOINES ET CHAPITRE DE L'EGLISE DE PARIS,

POUR la nomination & inſtitution des Officiers de l'Officialité du Diocéſe de Paris, le Siége vacant.

A PARIS,

Chez *HERISSANT*, Imprimeur - Libraire, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLVI.

MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES DOYEN, CHANOINES ET CHAPITRE DE L'EGLISE DE PARIS;

POUR la nomination & inſtitution des Officiers de l'Officialité du Diocéſe de Paris, le Siége vacant.

LES Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe de Paris, au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidéles de ce Diocéſe, SALUT. Vous avez été informés par notre Mandement du treize de ce mois, que Nous avons nommé & inſtitué des Vicaires Généraux pour régir & adminiſtrer en notre nom l'Archevêché de Paris, le Siége vacant. Et comme il n'eſt pas moins néceſſaire que vous ſoyez informés du choix que nous avons fait de ceux qui doivent éxercer en notre nom la Juriſdiction contentieuſe pendant la vacance du Siége Archiépiſcopal; Nous vous faiſons ſçavoir que ledit jour treize de ce mois nous avons

nommé & inſtitué Meſſieurs Nicolas REGNAULD Archidiacre de Paris Official Diocéſain, Louis-Charles BAUDOUIN Vice-gerent, Pierre DE LA CHASSE Sous-Chantre Official Métropolitain, Claude ROBERT Vice-gerent, Nicolas JEANSON Théologal Promoteur en l'une & l'autre Officialité, tous Chanoines de notre Egliſe, & Me Claude-Philippe-Romain Gervais Avocat en Parlement, Greffier : tous leſquels ont été inſtallés au Prétoire de l'Officialité en la maniére accoûtumée. Et afin que ces Préſentes ſoient notoires, avons ordonné qu'elles ſeront publiées & affichées dans tous les quartiers de cette Ville, même dans le Fauxbourg Saint Germain. DONNE' à Paris en notre Chapitre extraordinairement aſſemblé, le Dimanche vingtiéme de Mars mil ſept cent quarante-ſix.

Par Meſſieurs les Doyen, Chanoines &
Chapitre de l'Egliſe de Paris,

ROBERT, *Secr. du Chapitre.*